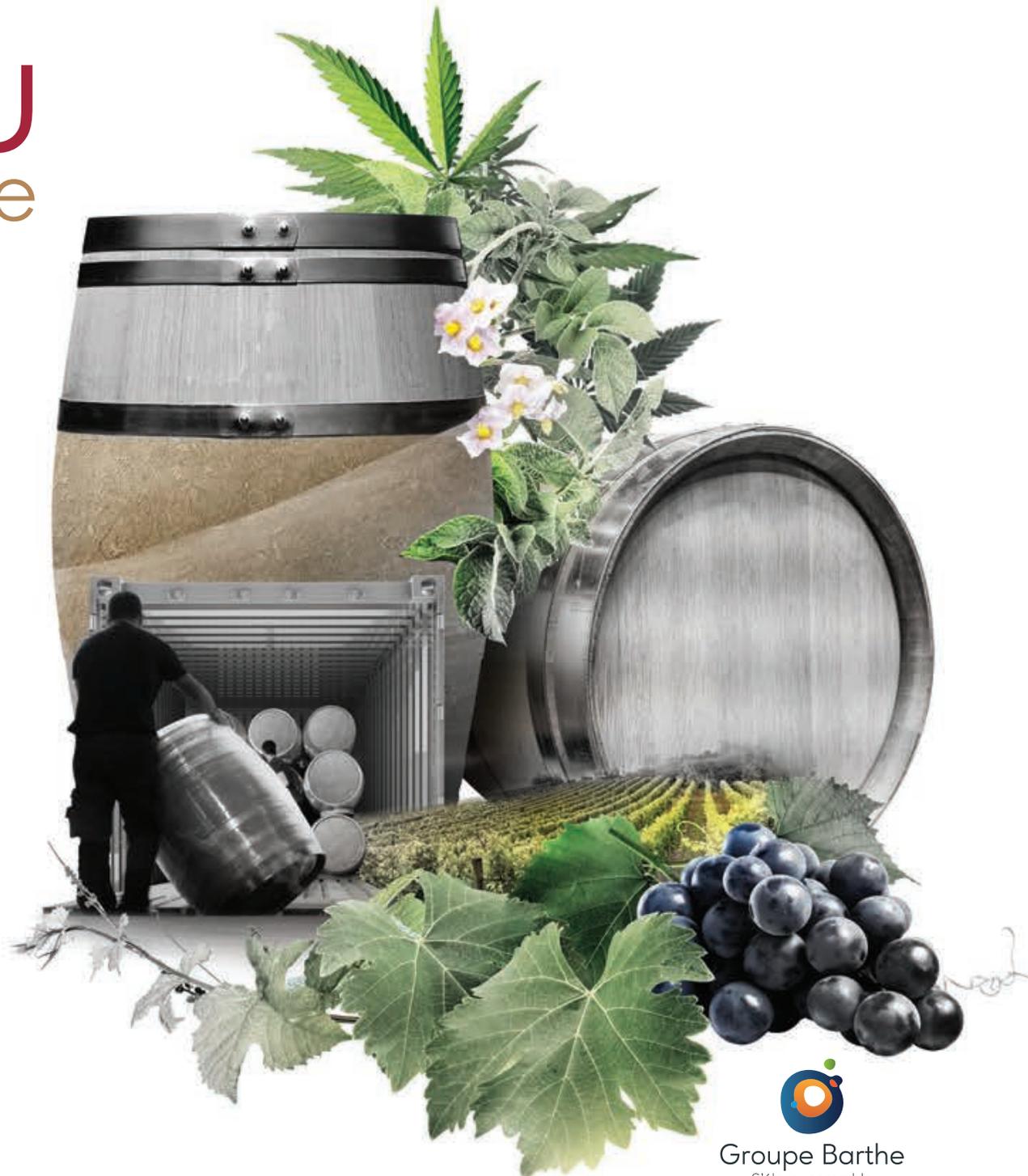


ecaU

emballage

écologique compostable agri utile



Le Groupe Barthe, qui compte la Tonnellerie Boutes et la Tonnellerie Garonnaise, a toujours su s'adapter et se réinventer.

Après des années d'emballage de nos fûts avec du film plastique, du film à bulles et du carton, il nous fallait répondre aux requêtes de nos clients et aux enjeux à venir.

Conscient de notre impact environnemental, Il nous a fallu répondre à la problématique suivante : comment réduire notre consommation de plastique et de carton tout en gardant la même qualité de protection de nos fûts ?

Après des mois de tests et de recherches,
le Groupe Barthe est enfin arrivé à ce qu'il imaginait :

Un emballage
100%
écoresponsable



Un emballage
100%
biodégradable



Un emballage
100%
compostable



Un emballage
100%
végétal



Un emballage
100%
recyclable



Impact environnemental

Boutes : représentait hier > utilisation de 10 tonnes par an de plastique et de carton.
Avec une consommation moyenne de 70 Kg de plastique et de carton par an et par personne en France, cela correspond à la consommation de 140 Français.

Garonnaise : utilisation d'1 tonne par an et par personne, équivalent à la consommation de 14 Français.

Réduction des émissions
de gaz à effet de serre
de notre emballage de

-28%

Par an, réduction de
1,5% de notre empreinte
carbone soit

-33 Tonnes
eq. CO2

100%

Biodégradable
& Compostable

**Ressources
Renouvelables**

Paillage & Engrais
organique

Emballage
chanvre



GEOCHANVRE

L'industrie au service de la nature

Dans le cadre de l'ECAU Emballage le groupe Barthe s'est associé au travers d'un partenariat exclusif avec la société GeoChanvre.

L'intérêt de l'emballage en chanvre

Tout d'abord, l'emballage en chanvre permet une **protection des futs durant leur transport beaucoup plus efficace** que ce que l'association du carton et du film à bulles proposait jusqu'alors. Mais le choix du chanvre va au-delà de la notion de protection de nos futs, notre emballage devient **utile au vignoble et en agriculture plus généralement**.

En effet que ce soit les disques qui recouvrent chacun des fonds de nos barriques ou la laie qui protège le bouge, ils sont tous deux réutilisables en tant que **substrat de paillage**.

Placé aux pieds de la vigne ou de toute autre production agricole, le paillage en chanvre **protège les sols des rayons UV évite la pousse de mauvaises herbes mais surtout retient et permet une meilleure diffusion de l'eau**.



Enfin, lors de sa décomposition, ce paillage **enrichit le sol en humus et apporte tous les nutriments nécessaires au sol et permet de multiplier la présence de microfaune**.



Composition du produit

L'emballage en chanvre est composée à **100 % de fibres de chanvre** liées par un système d'hydroliage breveté qui permet donc d'assembler les fibres sans colle, sans adjuvant, sans pesticides et sans OGM tout en préservant leur qualité. Son procédé de fabrication est **100 % mécanique**, c'est-à-dire qu'aucun produit chimique n'est utilisé pour la confection du paillage.

C'est un produit qui est **100 % biodégradable** et **100 % Biosourcé** et est utilisable en Agriculture Biologique.



La culture du Chanvre

en France

Qu'est-ce que le chanvre ?

Chanvre ou cannabis ? Ces deux termes désignent la même espèce botanique : le cannabis sativa ; la différence entre les deux provient de leur teneur en THC, une molécule psychoactive. Le chanvre à usage industriel n'en contient que 0.2 % alors que le cannabis en contient entre 5% et 20 %.

Pour pouvoir avoir ce résultat le chanvre a dû à l'origine, subir des manipulations génétiques entre les souches.

Le terme chanvre est utilisé de préférence pour désigner la plante industrielle et sa fibre végétale, alors que Cannabis est utilisé aussi pour désigner la forme psychotrope, utilisée comme drogue ou dans un but médical.



Note : en France 176 000 ha de chanvre en 1860 , 700 Ha en 1960.
Aujourd'hui : 1300 chanvriers et 18 000 ha de culture.

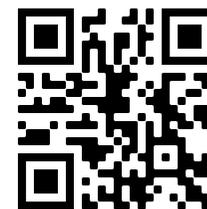
La production du chanvre en France :

C'est une filière **100 % française**, la France est le leader européen du chanvre et le deuxième producteur mondial. De ce fait, le chanvre utilisé est 100 % français et provient d'une chanvrière à **moins de 50 km** du lieu de transformation.

Très encadrée, la culture du chanvre offre de nombreuses opportunités. **C'est une culture sans OGM, sans traitement Phytosanitaire et zéro déchet : toutes les matières du chanvre sont valorisées.** Pour l'ECAU emballage, la fibre utilisée représente environ 24 % du poids de plante.

La culture du chanvre rentre dans le **mode de culture « responsable »**, elle s'appuie sur le respect des **ressources en air, en eau et des sols. C'est un excellent dépolluant des sols de par sa capacité d'absorption du dioxyde de carbone.** 1 ha de chanvre absorbe autant de CO2 qu'un ha de forêt, soit 15 tonnes.

La plante n'a que de **très faible besoin en eau et ne nécessite pas d'irrigation**, son très faible besoin hydrique (le chanvre consomme beaucoup moins d'eau que le coton par exemple) et **l'absence de traitement aux pesticides en fait une culture éco responsable par excellence.**



Film étirable

100% biodégradable et compostable





Le GROUPE BARTHE afin de réduire son impact environnemental et aider ses clients à mieux gérer la gestion de leurs déchets, a choisi de collaborer et travailler en partenariat exclusif avec la société BioWrap.

Cette société française produit un film étirable **100% biodégradable et compostable contribuant à la réduction de la pollution plastique et des émissions de CO2.**

Les matières premières utilisées ne dégagent pas de gaz nocifs et sont non polluantes ce qui favorise la réduction d'émission de gaz à effet de serre et facilite le retour rapide du carbone au niveau des sols.

Biosourcé à 98%

Ce film biosourcé est fabriqué à 98% de matières végétales (féculé de pomme de terre).

Film breveté unique en Europe

Ce film est certifié compost industriel selon les règles de la norme FN EN 13432 et **doit être jeté dans la poubelle organique afin d'être traité dans les sites de compostage industriel**, pour activer le processus de biodégradation et de compostage, assurant sa fin de vie.





Le saviez-vous ?

Il existe deux régimes de compostage :

Le compostage industriel : la décomposition s'opère en 3 mois et nécessite une température de 58 degrés Celsius

Le compostage domestique : décomposition opérée en 6 mois à 28 degrés Celsius.

La norme FN EN 13432 atteste qu'après 6 mois, 90% de la matière de ces bioplastiques est dégradée en condition de compostage industriel.



Entreprise
Française



Composition
végétale



Produits
compostables



www.biowrap.fr

Film made in France

aussi efficace que le plastique

Propriétés :

- Film hautement transparent avec sa structure végétale
- Très bonne résistance à la traction
- Etirabilité (qualités d'allongement) équivalente à un film traditionnel
- Excellentes propriétés tackifiantes (capacité à être décollé puis recollé)
- Produit développé pour participer activement à la réduction de l'empreinte carbone des entreprises
- Certifié apte au contact alimentaire

Conception :

Le sourcing des intrants dans la composition ainsi que la fabrication sont 100% Français
Le film étirable est réalisé en extrusion gonflage comme tous les autres type de films.

Les paramètres sont déterminés pour garantir les meilleures performances du produit, notamment sur les propriétés mécaniques et l'effet tackifiant.

Utilisation :

Le film s'utilise comme tous les films étirables. Il se décline en deux versions pour une utilisation manuelle ou machine. Ses propriétés tackifiantes lui confèrent un positionnement et un repositionnement sur lui-même très facile.

Défis Techniques :

Il a fallu plus de 18 mois de Recherche & Développement afin d'obtenir la qualité, les propriétés mécaniques et la machinabilité de ce film.

Fin de Vie :

- Retour de son carbone biogénique au niveau des sols par l'opération du compostage
- Les micro-organismes décomposent naturellement ce film étirable en matière organique, dans des conditions de température, d'humidité et d'oxygénation adéquates. Le résultat de cette dégradation est la formation d'eau, de CO₂ et/ou de CH₄ et éventuellement de sous-produits non toxiques pour l'environnement
- Recyclage mécanique

Lexique écologique

Déchet : selon la loi du 15 juillet 1975, est considéré comme constituant un déchet : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon » (article L.541-1-1 du Code de l'environnement).

Développement durable : le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Biosourcé : se dit d'un produit ou d'un matériau entièrement ou partiellement fabriqué à partir de matières d'origine biologique.

Recyclage : procédé de traitement des déchets, produits arrivés en fin de vie, qui permet de réintroduire certains de leurs matériaux dans la production de nouveaux produits.

Biodégradable : toute substance qui se décompose et disparaît « naturellement » est dite biodégradable, c'est-à-dire sans intervention humaine. C'est grâce à des micro-organismes vivants comme par exemple les bactéries, les champignons ou des algues que le produit se décompose naturellement. Avec également l'action de la température, de l'humidité ou encore de l'action de l'oxygène. Un produit biodégradable est donc, si jeté dans la nature, digéré à 100% par ces micro-organismes vivants et se transforme en eau, CO₂, ou en biomasse sans effets néfastes pour l'environnement.

Le plastique est donc techniquement un produit biodégradable. Mais son processus de biodégradation peut mettre quelques centaines ou milliers d'années.

A priori, tout produit peut être considéré comme biodégradable. C'est pourquoi, lorsque l'on parle de la biodégradabilité d'un produit, la question du temps doit être essentielle ! Il est ainsi plus juste de dire qu'un produit est biodégradable sur une durée de temps à l'échelle de la vie humaine, soit en moins de 18 mois.

Compostage : un produit ou emballage est compostable lorsque son processus de biodégradation est contrôlé par une intervention vivante ou humaine.

Il deux types de compostage :

- Le compostage fait maison, au fond de son jardin ou dans sa cuisine. Max 30°C
- Le compostage dans une industrie spécialisée. 55°C – 60°C

La plupart du temps cependant, lorsqu'il est indiqué qu'un produit est compostable, cela ne veut pas pour autant dire qu'il peut être composté chez soi. En effet seulement très peu de matériaux peuvent être compostés naturellement, car cela requiert une mise en fermentation à haute température et à des taux d'humidité très élevés qui ne peuvent se faire qu'industriellement.

Le compostage permet une biodégradation plus rapide : au bout de quelques mois seulement de répétition de cette mise en fermentation, il en résulte de riches nutriments qui sont principalement utilisés comme engrais 100% organique.

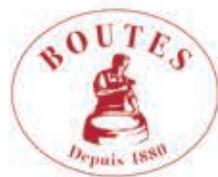
Norme EN 13 432 : La norme EN13432, datant de 2002, est une norme harmonisée du Comité européen de normalisation, relative aux caractéristiques qu'un matériau doit posséder pour pouvoir être qualifié comme biodégradable ou compostable. Le terme "compostable" fait référence à des normes liées à la non toxicité d'un matériau décomposé dans le cas où il est relâché dans la nature.

Cette norme s'intitule "Caractéristiques des emballages valorisables par compostage et biodégradation – Schémas d'essai et critères d'évaluation pour l'acceptation finale des emballages".

- être en mesure d'atteindre 90% de biodégradation en moins de 6 mois
- lorsqu'il est mis en contact avec des déchets organiques pendant 3 mois, la masse de matériau doit être constituée au moins de 90% de résidus inférieurs à 2 mm de diamètre
- le matériau ne doit pas avoir d'effets négatifs sur le processus de compostage
- une faible concentration en métaux lourds;
- des valeurs de pH dans les limites établies;
- un contenu en sels minéraux dans les limites établies
- une concentration en éléments solides volatiles dans les limites établies, une concentration en azote, phosphore, magnésium et potassium dans les limites établies

Gaz à effet de serre : Gaz d'origine naturelle (vapeur d'eau) ou anthropique (liée aux activités humaines) absorbant et réémettant une partie des rayons solaires (rayonnement infrarouge), phénomènes à l'origine de l'effet de serre. Les principaux gaz à effet de serre (GES) liés aux activités humaines sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux ou protoxyde d'azote (N₂O) et des gaz fluorés : hydrofluorocarbure (HFC), perfluorocarbure (PFC), hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃).

Equivalent CO₂ : Les émissions de ces gaz sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalents CO₂ pour donner un total d'émissions en équivalents CO₂. Les six gaz à effet de serre (GES) suivis dans le cadre du protocole de Kyoto sont les suivants : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hexafluorure de soufre (SF₆), hydrocarbures (HFC) et perfluorocarbures (PFC).



Tonnellerie Boutes

Z.A du Lapin
33750 Beychac et Caillau
05 56 72 87 87
www.boutes.com



Tonnellerie Garonnaise

Thivras
47200 Marmande
05 53 20 77 18
www.garonnaise.com



Groupe Barthe
S'élever ensemble